

prendre de l'expansion et il englobe actuellement des zones sauvages, des terrains de camping et de pique-nique, des zones de ski alpin et de ski de randonnée, un grand réseau de parcs marins, un circuit de canotage, des réserves fauniques et des exemples spectaculaires du relief de la province.

1.7.4 Région de la capitale nationale

La région de la capitale nationale a une population d'environ 715 000 habitants et couvre une superficie de 4 662 km² qui s'étend aux régions avoisinantes des deux principales villes situées au cœur de cette région, Ottawa et Hull. Elle comprend 27 municipalités et 2 importantes zones sauvages et récréatives : le parc de la Gatineau (25 600 hectares), qui s'étend au nord et à l'ouest de Hull, et la « ceinture verte », une zone d'espaces verts de 17 600 hectares qui encercle Ottawa à l'ouest, au sud et à l'est. La rencontre des rivières Outaouais, Rideau et Gatineau, et la présence du canal Rideau sont des facteurs qui ont joué un rôle déterminant dans l'histoire du développement de la région de la capitale du Canada.

La Commission de la capitale nationale (CCN) a pour mandat de protéger et de préserver les trésors nationaux du Canada, d'aménager un lieu où les Canadiens peuvent se rencontrer et de présenter, au Canada et au reste du monde, les attraits particuliers de la région de la capitale nationale du Canada. La CCN se charge de l'organisation des célébrations nationales telles que celles de la Fête du Canada, la veille du Jour de l'an sur la colline parlementaire, les Lumières de Noël à travers le Canada et le festival d'hiver Bal de neige, qui dure 10 jours. Avec la collaboration des autorités municipales, régionales, provinciales et fédérales, la CCN travaille à la préservation du patrimoine de la capitale canadienne et à la présentation de ses trésors uniques.

Le parc de la Gatineau est une zone forestière et une réserve faunique située au nord de la capitale nationale. Doté de 40 km de routes panoramiques, de belvédères d'où l'on peut observer des points de vue magnifiques, de centaines de lacs et de plages, d'aires de pique-nique et de trésors historiques tels que ceux du domaine Mackenzie King, le parc de la Gatineau reçoit plus d'un million de visiteurs par année.

1.8 Environnement

Le ministère de l'Environnement du Canada a pour mandat de favoriser l'harmonie entre l'environnement et la société, afin que les générations actuelles et futures puissent en tirer des avantages économiques, sociaux et culturels.

1.8.1 Qualité de l'environnement

Dans sa planification stratégique, le Ministère a retenu les priorités énumérées ci-après.

Les substances toxiques libérées dans l'environnement, en particulier s'il s'agit d'émanations persistantes, peuvent avoir un effet cumulatif sur tous les êtres vivants, y compris les humains. Le Ministère s'efforce de repérer les menaces à l'environnement le plus tôt possible. Il recommande que les administrations publiques et les pollueurs réels ou en puissance se partagent la responsabilité du problème ; il préconise également l'adoption de mesures pour prévenir ou atténuer les effets nocifs de certaines émanations, et la tenue de consultations publiques sur les incidences socio-économiques et environnementales de l'utilisation des substances polluantes. La nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, qui a reçu la sanction royale et a été proclamée le 28 juin 1988, réunit en un seul texte de loi la *Loi sur les contaminants de l'environnement*, la partie III de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, la *Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique*, la *Loi sur l'immersion de déchets en mer* et l'article 6 (2) de la *Loi sur le ministère de l'Environnement* (1979). La nouvelle loi comporte une hausse des pénalités pour les infractions aux règlements concernant les produits chimiques toxiques. Le Ministre a le pouvoir de rappeler tout produit, chimique ou autres, qu'il juge dangereux. Ces dispositions ainsi que d'autres mesures font de cette loi l'une des plus avancées du monde dans ce domaine.

Les pluies acides résultent du dégagement d'anhydride sulfureux et d'oxydes nitriques dans l'atmosphère, tant au Canada qu'aux États-Unis. La solution au problème des pluies acides dans les régions vulnérables de l'est du Canada consiste à réduire les émissions de sulfate liquide à moins de 20 kg/ha par année. Afin d'atteindre cet objectif environnemental, les émissions totales d'anhydride sulfureux produites à l'est de la limite qui sépare la Saskatchewan du Manitoba doivent être réduites à 2,3 millions de tonnes (50 % du niveau de 1980). Les émissions en provenance des États-Unis devraient quant à elles être ramenées à 2 millions de tonnes par année (50 % du niveau de 1980). Le gouvernement fédéral et les sept provinces situées à l'est de cette limite ont accepté de réduire les émissions d'anhydride sulfureux de 50 % d'ici 1994. En mars 1986, lors de la rencontre au sommet tenue entre le premier ministre canadien, Brian Mulroney, et le président américain, Ronald Reagan, ce dernier a endossé les résultats et les conclusions des envoyés spéciaux des deux pays sur les précipitations acides. Ce rapport prévoit la mise en œuvre d'un programme